

PROGRAMME DE FORMATION

« Comment favoriser le développement du langage oral chez LES tout petits ? »

PUBLIC ET PRÉ- REQUIS:

Professionnels de la petite enfance et de l'enfance / Gestionnaires EAJE et porteurs de projets.
Personnel paramédical et libéral tels que psychomotricien, intervenants en soutien à la parentalité.

Pré-requis: français écrit et parlé .

NATURE DE L'ACTION :

Conformément à l'article L6313-1 du Code du Travail concernant les catégories d'actions :

- Les actions de formation.
- Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances.

OBJECTIFS :

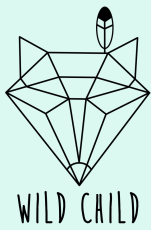
- Comprendre comment le langage se forme dans le cerveau de l'enfant dans les premières années de sa vie
- Identifier le potentiel de l'esprit absorbant et le rôle de la période sensible du langage dans l'apprentissage du langage
- Adapter la posture orale pour faciliter la transmission du langage oral
- Enrichir le vocabulaire de l'enfant dès le plus jeune âge
- Proposer des initiatives ludiques en matière de langage

HORAIRES :

9h – 17h (1h de pause repas).

CONTENU :

- Apprentissage du langage dans les premières années de vie
- Quel intérêt a le tout petit pour le langage de 0 à 3 ans
- Aménagement et utilisations du « coin lecture » et choix des livres



- Les activités qui préparent au langage oral
- La présentation de ces activités

MOYENS :

- Recueil des informations sur la structure en amont.
- Sondage de pré-formation anonyme des participants.
- Brainstorming des idées d'activités déjà présentes
- Présentation avec rétroprojecteur.
- Propositions pédagogiques concrètes : démonstrations
- Mise en situation
- Support de formation remis à chaque stagiaire.
- Bibliographie.

RÉSULTATS DE L'ACTION ET SUIVI :

- Auto-évaluation des stagiaires sur la mise en place de la pédagogie sur leur structure.
- Suivi par mail/téléphone.
- Inscription au groupe Facebook " Organisme de formations Wild Child"

SANCTION DE LA FORMATION :

Attestation de présence remise à chaque stagiaire après la formation, par voie dématérialisée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Les stagiaires doivent appliquer le règlement intérieur de l'organisme de formation. Le client devra le tenir à disposition des stagiaires dès la transmission de la convocation.